

COMPTE RENDU du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 26 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le 26 novembre 2009 à 17 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 18 novembre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER, Christian URVOY

ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND, Marcel PINCEMIN

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Dominique BLANC, Isabelle QUERE, Mariannick KERVOELEN

TREVEVEUC : Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Christian URVOY par Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN par Jacques DUMORTIER

LANTIC : Nicolas HEURTEL par Christian LEMAITRE

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC par Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON par Dominique BLANC

TREVEVEUC : Louis GAUFFENY par Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé THORAVAL

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

Contrat de territoire

Intervention de Monsieur LEFLOCH du Conseil Général pour faire un point sur l'avancement du dossier.

Le Conseil Général des Côtes d'Armor, à travers la mise en place des contrats de territoires, a la volonté d'approfondir sa relation avec les Communes et les Communautés de Communes et les associations locales, basée sur le partenariat et la contractualisation.

Il s'agit de répondre aux besoins des collectivités en leur demandant de hiérarchiser et de programmer leurs projets en coordonnant priorités locales, intercommunales et départementales.

Avec cette politique, le Département a l'objectif de :

- Favoriser, avec les acteurs locaux, la définition d'un programme de développement pluriannuel et hiérarchisé ;
- Proposer un dispositif souple et ouvert en terme de procédure et de projets ;
- Donner la priorité aux projets contribuant au développement durable et local ;
- Etablir un véritable partenariat avec des engagements réciproques de chaque partie.

Avec les Contrats de Territoires, le Conseil Général réaffirme son concours actif au développement économique, social et culturel des Côtes d'Armor, dans un esprit de proximité et de partenariat avec une volonté forte d'efficacité.

Les contrats devront mettre en évidence les priorités du Territoire mais aussi celles pour lesquelles le Conseil Général accorde une attention particulière, notamment en matière de politiques de solidarité, d'insertion par l'économie, de développement durable, d'éco-construction, de logement, de coopération internationale...

Le Contrat de Territoires s'adresse à l'ensemble des acteurs locaux porteurs de projet de développement, notamment les Communes et leurs groupements.

Le contrat est établi pour une période de six ans et définit la programmation des projets d'investissement en année civile du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015, et éventuellement les dossiers programmés dès 2009 sous réserve de l'accord unanime du Comité de Pilotage.

Afin de permettre la réalisation des opérations issues du projet de territoire, le Département lui affecte une enveloppe de 1 279 887 € (dont 39 487 € dans le cadre de la dotation départementale de la solidarité communale) pour la durée du Contrat (2010-2015).

Les collectivités maîtres d'ouvrages s'engagent à ce que l'apport local (fonds propres, emprunts,...) soit au minimum de 40 % pour chaque opération inscrite au Contrat.

A titre indicatif, les collectivités signataires du Contrat de Territoires peuvent porter à la connaissance du Département la programmation prévisionnelle des équipements sollicitant une aide financière auprès du Conseil Général dans le cadre des politiques sectorielles telles que l'eau, l'assainissement, les déchets, le logement, etc.

DELIBERATION N°2009-106

Convention ADE/ARMOR INITIATIVE

Suite à une étude réalisée par le Pays de Saint Briec, il a été démontré la nécessité de disposer d'un lieu de rencontre, d'échange, de dialogue entre les entreprises et les élus du territoire. L'ADE pourrait répondre à ces besoins.

Pour ce faire, l'association aurait 3 missions précises :

- 1) rassembler les entreprises implantées sur le territoire en leur donnant la possibilité d'échanger, d'engager des réflexions communes, de formuler des propositions, d'élaborer des projets dans le domaine de l'économie et du développement des entreprises (par exemple la gestion des ressources humaines et la formation professionnelle) dans la perspective essentielle de créer un véritable réseau d'entreprises du pays de Saint-Briec, susceptible d'être porteur de projets de développement économique pour le territoire ;
- 2) susciter et élaborer des projets communs entre les entreprises, contribuant précisément au développement économique du Pays de Saint-Briec
- 3) être un lieu de rencontre, de discussion, d'échange et de concertation avec les élus de Saint-Briec Agglomération, des 6 communautés de communes du territoire, du Syndicat mixte du Pays de Saint-Briec, dans le cadre d'un partenariat renforcé, et plus globalement des autorités publiques locales.

Cette refonte de statuts amènerait les partenaires à apporter à l'association, pour les années 2009, 2010 et 2011, un soutien financier annuel de 45 000 €, afin de lui permettre de fonctionner.

En parallèle, Armor Initiative va voir ses statuts modifiés et clarifiés avec pour mission principale la gestion et le développement de la « Plate Forme France Initiative ».

Cette plate forme a, elle-même, pour mission d'accorder des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire du pays de Saint-Briec. L'objectif est donc de répondre aux demandes présentées en ce domaine, tout en assurant la qualité de cette réponse notamment en termes de suivi et de pérennité des entreprises créées ou reprises. Mais il est également prévu, tout en préservant cette qualité, d'augmenter le nombre de dossiers traités et de prêts accordés. (33 prêts d'honneur accordés en 2008, pour 316 000 € engagés dont 115000 € provenant du fonds BRIT).

Ces modifications vont amener la CDC à verser des subventions à ces structures pour les 3 prochaines années.

Les modalités de financement sont expliquées dans les différentes conventions jointes à cette note.

Pour rappel, les subventions versées en 2007 et en 2008 à ces organismes étaient :

Organisme	2007	2008
Armor Initiative	1 828.93€	1 828.93€
ADE	16 500 €	15 814.50€
Total	18 328.93€	17 643.43€

A partir de 2009, la CDC abondera à hauteur de :

Organisme	Participation par habitants pour 2010 et 2011	2009	2010	2011
Armor Initiative	0.44€	9 085.22€	5 940.33€	5 940.33€
ADE	0.23€	0€	3 144.89€	3 144.89€
Total	0.67€	9 085.22€	9 085.22€	9 085.22€

Considérant l'avis favorable du bureau du 10 novembre 2009

DICUSSION :

Christian URVOY informe qu'une réflexion a été engagée par le Pays concernant l'animation économique du territoire du Syndicat Mixte du Pays de Saint Briec, l'orientation actuellement retenue est le partenariat entre Communautés de communes pour optimiser les compétences de chacun.

André SALAUN souhaite savoir si l'efficacité des missions confiées sera jugée.

Christian URVOY informe que les élus ne sont pas dans le conseil d'administration, aussi il sera exigé annuellement un rapport d'activités afin de vérifier la pertinence des actions engagées.

Loïc RAOULT souligne que ces partenariats permettent d'avoir des relations avec le milieu économique.

DECISION

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve les projets de convention entre la communauté de communes, Armor Initiative et l'Association de Développement Economique ainsi que les modalités financières s'y rapportant.
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Départ de Christian URVOY (représenté par Marie Françoise LE LEPVRIER)
Départ de Marcel PINCEMIN (représenté par Jacques DUMORTIER)

DELIBERATION N°2009-103

Fixation Prix de vente terrains du parc du Devant de la Lande en LANTIC

Initiée en 2006 par la Communauté de Communes Sud Goëlo, la viabilisation du parc d'activités économiques du Devant de la Lande est aujourd'hui finalisée. Après avoir rencontré plusieurs porteurs de projet, la CDC a accepté de découper certains lots le long de la route départementale 4 pour accueillir de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui, au vu du nouveau bornage, l'espace d'activités comporte 11 parcelles, dont les superficies varient de 3 078 m² à 1 500 m².

Proposition est faite de maintenir le prix fixé de 15 € HT/m² pour les lots numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 11 et de maintenir le tarif de 14€ /m² pour les lots numérotés de 6 à 9 et de 10€ HT/m² pour le lot 10.

La Communauté Sud Goëlo a saisi l'Inspection Domaniale le 08 septembre 2009, sur le principe de cette détermination des prix de vente des parcelles.

VU l'avis fourni par les services de l'Inspection Domaniale le 21 septembre 2009, conformément à l'article 10 du décret 86-455 du 14 mars 1986,

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire autorise :

- Le Président à procéder aux opérations nécessaires à la fixation des prix de vente des terrains du parc d'activités économiques du Devant de la Lande sur la commune de LANTIC.
- Le Président à signer les compromis et actes de vente des terrains situés sur le parc d'activités du Devant de la Lande aux prix définis de 15€ HT/m² pour les lots numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 11 et de 14 € HT/m² pour les lots numérotés de 6 à 9 et de 10€ HT/m² pour le lot 10
- Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DELIBERATION N° 2009-104

Centre nautique communautaire : Concours architecte

La communauté de communes a engagé une réflexion pour la mise en place d'un centre nautique communautaire afin de valoriser les équipements portuaires et nautiques existants et ainsi développer la pratique des populations en matière de nautisme léger notamment.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a décidé de faire appel à un cabinet spécialisé pour étudier la faisabilité de ce projet.

Cette étude, confiée à Protourisme, doit permettre à la Communauté de Communes de faire des choix quant à la structuration des activités nautiques sur son territoire, et quant au(x) mode(s) de gestion et d'exploitation le(s) plus approprié(s) pour les années à venir.

Les objectifs généraux :

- renforcer les infrastructures pour favoriser le développement des activités liées à la mer,
- faire de l'intercommunalité du Sud Goëlo un des pôles nautiques principaux du département des Côtes d'Armor au service de l'animation et de l'économie du sport,
- assurer la coordination des structures écoles avec les clubs et associations,
- développer une offre touristique de qualité sur l'ensemble des sites, professionnaliser les structures, assurer une bonne commercialisation des activités
- créer des synergies sur chaque site principal (port)
- renforcer la filière nautique dans son rôle économique et professionnel
- rechercher des équilibres financiers des structures au niveau des fonctionnements
- offrir un éventail clair de prestations nautiques homogènes, tant en tarif qu'en qualité, et en évitant les concurrences inutiles.

Les enjeux :

- conforter et dynamiser la vocation nautique du territoire autour des activités sportives et de loisirs touristico-nautiques ; pérenniser puis développer les activités actuelles :
- moderniser et adapter les conditions d'accueil et de fonctionnement des structures nautiques existantes ;
- Améliorer la lisibilité de l'offre et permettre un accès « simple » à la pratique ;
- développer et en adapter une gamme de produits pouvant répondre à des clientèles diversifiées (réelle demande de multi-activités - pas seulement la voile - surtout au niveau des groupes et des familles).
- Mutualiser les moyens en regroupant les efforts au plan promotionnel et en ayant une meilleure mise en commun de ressources (humaines, techniques, professionnelles, ...) à l'échelle locale et intercommunale.

Ces enjeux se traduisent par plusieurs actions souhaitables :

1) La création d'un bâtiment pour l'accueil, l'enseignement et la pratique du nautisme à BINIC, en remplacement des installations précaires du club Binic Loisirs Nautiques (env. 300 m², sur pilotis, à l'emplacement actuel de BLN), comprenant :

- des espaces d'accueil et administratifs, des sanitaires /vestiaires, une salle polyvalente, des locaux techniques pour le séchage, l'essence et le stockage des matériels. En revanche, les locaux techniques pour le stockage et l'entretien du matériel nautique ne sont pas prévus sur place.

2) La mise aux normes des locaux et l'optimisation du fonctionnement de l'école de voile de Saint-Quay-Portrieux :

- Séparation de l'école de voile de la S.N.S.Q.P.

- Regroupement des fonctions administration / accueil et enseignement de l'école de voile (actuellement séparées entre le nouveau port et le quai Richet).

- Réalisation d'ateliers d'entretien et de réparation clos et d'une voilerie (en mezzanine)

- Réalisation d'une infirmerie, d'une salle pédagogique (env. 50 m²) et d'un club-house, redistribution des espaces d'accueil et bureaux administratifs (à l'étage).

- Amélioration du stockage du matériel nautique.

- Diminution de l'espace dédié aux activités nautiques (conserver 600 m² env. sur les quelques 1.000 m² aujourd'hui disponibles) au profit d'un espace « propriétaires privés » (stockage des dériveurs de propriétaires + sanitaires et vestiaires dédiés).

3) La restructuration / modernisation des locaux du club « Les Hippocampes » d'Etables-sur-Mer :

- Agrandissement des locaux des Hippocampes ou déplacement dans le bâtiment jusqu'alors occupé par l'association des jeunes « Cap à Cité », afin que soit développée une activité d'initiation et de location, sur supports planche à voile et kayak.

4) La mutualisation des moyens au niveau du pôle nautique :

- Création d'un poste de directeur coordonnant le pôle nautique.
- Mutualisation possible de locaux techniques « lourds » (atelier résine par exemple) et de fonctions administratives dans les locaux de l'école de voile de Saint-Quay-Portrieux.
- Mutualisation d'un moniteur de planche à voile (club de Saint-Quay et club « Les Hippocampes »).
- Mise en place d'un plan de communication et de mise en marché commun aux différentes structures.

5) L'abandon de tout projet nautique à l'ancien Centre Départemental de Voile (éloignement de l'eau, mise à l'eau difficile et non sécurisante, ...)

6) Une réflexion pour la création d'un hébergement pour groupes polyvalent (accueil lors de stages, de manifestations nautiques et autres, ...)

Concernant la réalisation du bâtiment à Binic, les membres du bureau ont souhaité engager une procédure de concours pour le choix du maître d'oeuvre. Pour information, le projet a été positionné dans le cadre du contrat de pays pour un accompagnement financier à hauteur de 280 000 €.

Rappel du déroulement de la procédure de concours : pièce jointe

Considérant la complexité de la procédure de concours, il est proposé de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin d'engager la procédure.

Considérant l'avis du bureau du 10 novembre 2009

DISCUSSION :

Georges BREZELLEC informe que le mode de fonctionnement du futur pôle nautique s'oriente vers une délégation de service publique par une association. Un directeur devra être engagé par l'association avec pour fonction la gestion et la promotion. Dans un premier temps la CLECT doit étudier le transfert des charges car cela est différent entre BINIC et SAINT QUAY PORTRIEUX ; ensuite l'association doit être créée, et la passation complète vers l'association devrait intervenir pour l'été 2010 .

Loïc RAOULT rappelle que c'est un projet Eco/touristique pour développer sur le territoire la pratique au sport nautique.

Georges BREZELLEC fait remarquer que le territoire est pourvu de gens qualifiés en nautisme mais qu'ils ont peu de compétence en matière promotion commerciale, il faudra donc mettre l'accent sur le développement commercial.

Hugues LESAGE souligne qu'il faudra intégrer aux coûts l'aspect transports des enfants pour pouvoir pratiquer les activités.

André SALAUN souhaite des informations complémentaires sur ce projet.

Loïc RAOULT propose l'intervention de PROTOURISME au prochain conseil communautaire.

DECISION :

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire autorise :

- l'engagement d'une procédure pour le recrutement d'un assistant à maître d'ouvrage
- Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DELIBERATION N°2009-105

GO Sud Goëlo 2010 : Budget prévisionnel

Une rencontre avec les partenaires de l'édition 2009 de Go Sud Goëlo a dernièrement eu lieu. A ce titre, il est proposé de reconduire l'opération Go Sud Goëlo en 2010 sous la forme suivante :

- 2 jours : 5 & 6 juin 2010
- Balades en mer au départ de Saint-Quay-Portrieux et Binic + activités nautiques
- Spectacle dans le parc du château de Tréveneuc avec restauration le samedi soir
- Découverte du Sud Goëlo (visites de patrimoine, randonnées accompagnées, Goëlo touristique en mini-bus)
- Le dimanche pourrait aussi être animé dans chaque commune par des spectacles (pris en charge par les communes)

Budget prévisionnel ci-joint.

Considérant l'avis favorable du bureau du 10 novembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve le budget prévisionnel
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DELIBERATION N° 2009-107

Décision modificative n°1 sur le budget du Golf

Suite à un arrêt maladie, il a été nécessaire de remplacer un agent à l'accueil du Golf. Le budget primitif 2009 ne l'ayant pas prévu, il convient de passer les écritures suivantes pour ne pas être en dépassement de crédits :

Section de fonctionnement	Recettes
75 remboursement	7 000 €
Total	7 000 €

Section de fonctionnement	Dépenses
6411 rémunération personnel	4 500 €
6451 URSSAF	2 000 €
6452 cotisation assurance	-1 000 €
6453 caisse de retraite	1 500 €
Total	7 000 €

De plus concernant l'annuité de l'emprunt des travaux de la rénovation du parcours, un modificatif est intervenu dans le taux d'intérêt (passage de 4.25% à 3.55%) diminuant les frais financiers mais augmentant le remboursement du capital. Cette modification a permis au golf de faire des économies d'intérêt sur le fonctionnement mais cependant l'augmentation du capital n'avait pas été budgétée ; Ce qui implique un dépassement de crédit de 300 € qui nécessite le virement de crédit suivant :

Section investissement	
2181-65	- 300 €
1641-OF	300 €
Total	0 €

Considérant l'avis favorable du bureau du 10 novembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative N°1 sur le budget du golf
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Le secrétaire de séance : Hervé THORAVAL